République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC

Séance du jeudi 08 février 2024

Date de la convocation 31/01/2024 Date d'affichage

Date d'affichage 31/01/2024

Membres : 15

En Excercie : Présents : 11 Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),

<u>Présents</u>: Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE

Représenté(e)s : Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT

Excusé(e)s: Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Admission en créances éteintes de titres - Budget Principal – liste 6511670131 - DE_20240208_001

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le trésorier a saisi la commune d'une demande d'admission en créances éteintes de titres émis par la commune en 2021. Le montant total des créances s'élève à 65 €uros sur le Budget Principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en créances éteintes la liste n° 6511670131 des titres non recouvrés transmise par la trésorerie. La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2024 au Budget Principal, compte 6542 "Créances éteintes". Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables faite par le comptable public le 26 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter la liste n° 6511670131 des créances d'admission en créances éteintes pour un montant total de 65 €uros.
- DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6542.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 10 février 2024 et publication ou notification le 10 février 2024 Roussennac, le 10 février 2024. Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance Marie-Laure CAMBQULA

> Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 10/02/2024 012-211202064-20240208-DE_20240208_001-DE

Le Maire Sébastien CAYSSIALS

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

🖀 : 05 65 63 70 68 - 🖁 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr